

## 128856 - Il observe le jeûne du Ramadan tout en restant chrétien

---

### question

Il y a dans notre village un homme chrétien qui observe le jeûne du Ramadan sans prier. Son jeûne est-il valide?

### la réponse favorite

«Le cas de ce chrétien qui jeûne sans prier doit être examiné. On doit l'inviter à se convertir à l'Islam. Car observer le jeûne sans embrasser l'Islam ne lui sert à rien, la mécréance entraînant la nullité des actions comme le dit le Puissant et Majestueux: **«Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants»** (Coran,5:5). Le Transcendant dit encore: **« s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain. »** (Coran,6:88).

Il faut d'abord qu'il croit au Prophète Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) en se convertissant à l'Islam. S'il croit au Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) et se convertit à l'Islam, à partir de ce moment, on lui demande de prier, de jeûner, de s'acquitter de la zakat, d'accomplir le pèlerinage et d'autres. Le fait pour lui de jeûner ou de prier alors qu'il reste chrétien, cela est invalide. Son jeûne et ses prières sont caduques et ne lui servent à rien car la condition de validité de ces pratiques est l'acquisition du statut de musulman. Si on prie ou jeûne alors qu'on est pas musulman, ses pratiques sont caduques.

Vous, les frères proches de lui, vous avez l'obligation de lui prodiguer des conseils, de l'orienter vers l'Islam et de lui apprendre que la croyance au Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) et l'adhésion à sa mission de manière à le considérer comme un vrai messager d'Allah envoyé à tous les humains et djinns et l'observance sincère de l'Islam en vouant le culte à Allah seul et en abandonnant la foi chrétienne selon laquelle le Christ est fils de Dieu et la Trinité. Il faut se démarquer de tout cela et croire qu'Allah est un et qu'Il n'a pas d'associé et que le Christ est le fils de Marie, et un esclave de Dieu et son messager et

qu'il n'est pas le fils d'Allah- qu'Allah transcende cela- Allah le Transcendant n'a pas d'épouse ni d'enfant. Allah le Puissant et Majestueux: « Dis : **«Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui.»** (Coran,112:1-4).

Si l'intéressé abandonne les propos odieux que confessent les chrétiens et croit au Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui), adhère à son message et s'impose la pratique de l'Islam, à partir de ce moment, il devient un musulman ayant les mêmes droits et obligations que les autres musulmans. Il devra jeûner, prier et prélever de la zakat de ses biens, s'il en a, et faire le pèlerinage, s'il en a la capacité , à l'instar de l'ensemble des musulmans.»

Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)